



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 novembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2730**

commune (s) :

objet : Demande de subvention auprès du Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre des investissements territoriaux intégrés (ITI) pour la structuration d'un réseau d'acteurs de l'inclusion et de l'innovation numérique sur le territoire métropolitain

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 13 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Grivel (pouvoir à M. Vincent), Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), MM. Eymard, Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz).

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 12 novembre 2018**Décision n° CP-2018-2730**

objet : **Demande de subvention auprès du Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre des investissements territoriaux intégrés (ITI) pour la structuration d'un réseau d'acteurs de l'inclusion et de l'innovation numérique sur le territoire métropolitain**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.19.

Le présent dossier a pour objet de proposer à la Commission permanente de délibérer sur la demande d'une subvention FEDER auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, par délégation de l'Union européenne, dans le cadre du programme opérationnel FEDER/fonds social européen (FSE) Rhône-Alpes 2014-2020.

Cette demande de financement FEDER prend place dans le cadre des ITI, outil de territorialisation de l'aide européenne permettant de mettre en œuvre un programme d'actions ciblant les quartiers en difficultés et s'inscrivant dans les objectifs du programme opérationnel FEDER/FSE Rhône-Alpes 2014-2020. Soutenu dans le cadre d'un ITI, le projet doit s'inscrire dans la stratégie globale de l'agglomération porteuse de l'ITI avec un ciblage spécifique sur les territoires de la politique de la ville.

Le projet consiste en la structuration d'un réseau d'acteurs de l'inclusion et de l'innovation numérique sur le territoire de la Métropole et s'inscrit dans l'axe 1 du programme opérationnel 2014-2020 "l'innovation au service des enjeux sociétaux". Cet axe poursuit notamment l'objectif thématique (OT2) d'améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité.

Ainsi, le développement des compétences numériques à tous les âges de la vie fait partie des types d'actions subventionnées. Il s'agit par exemple de la *"mise en place des programmes structurants de développement des compétences numériques visant l'autonomie de tous les individus (empowerment), quel que soit leur niveau d'études. L'objectif est qu'ils maîtrisent les gestes numériques de la vie courante (démarches en ligne, accès à l'information et aux droits, etc.) et développent des compétences et certifications reconnues par les milieux professionnels"*.

La structuration et coordination des actions de médiation numérique sont des questions centrales pour aller vers un numérique inclusif à l'heure où 13 millions de Français sont en difficulté avec le numérique. Dans la stratégie nationale pour un numérique inclusif, publiée en mai 2018, par le secrétariat d'Etat au numérique, recommandation est faite d'une structuration de la gouvernance notamment au niveau départemental, vu comme un *"acteur incontournable de pilotage d'une stratégie d'inclusion numérique, du fait de ses compétences en matière de solidarités et de cohésion sociale"*.

A l'échelle métropolitaine, la structuration de ce réseau doit permettre d'assurer la coordination des acteurs institutionnels et/ou associatifs, favoriser la professionnalisation, la sensibilisation, l'information et la formation des acteurs de l'inclusion et de l'innovation numérique en contact avec le public. Le réseau a vocation à structurer les acteurs locaux afin de leur permettre d'échanger sur leurs formations, de mutualiser leurs outils et compétences, de construire collectivement des réponses à des appels à projets pour enrichir leurs actions et par conséquent qu'ils participent au mieux au développement des compétences numériques du public de leurs structures.

Par cette structuration d'un réseau d'acteurs de l'inclusion et de l'innovation numérique sur le territoire métropolitain, la Métropole souhaite mobiliser les acteurs locaux et joue son rôle d'impulsion et de coordination des initiatives sur le territoire métropolitain.

Le projet présenté par la Métropole vise à structurer un réseau métropolitain des acteurs de l'inclusion et de l'innovation numérique pour un montant estimé de 164 542 € TTC comprenant une part de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la structuration du réseau estimée à 103 200 € TTC et une valorisation de la masse salariale, notamment au sein des équipes de la Ville intelligente et de la politique de la ville dont les missions principales sont fondées sur les enjeux de coordination et de mise en réseau des acteurs. La valorisation des dépenses de fonctionnement de la Métropole est estimée à 61 342 € TTC sur la durée totale du projet.

Ce projet couvre une période de 2 ans et demi, soit du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2020.

Le montant total de la subvention du FEDER, couvrant 56,5 % des dépenses TTC, est estimé à 93 000 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter une subvention auprès du FEDER pour le projet de structuration d'un réseau d'acteurs de l'inclusion et de l'innovation numérique, et plus généralement solliciter tout financement pour ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

2° - La recette de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 74 - opération n° 0P02O2627.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 novembre 2018.